

Conformément à l'ordre, un *Bill* qui continue, pour un tems limité, la perception des Droits imposés par l'Acte Provincial de la quarante-cinquième année de Sa Majesté, George Trois, Chapitre treize, et qui fait l'application d'une certaine somme d'argent aux fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Mr. *Papineau*, fils, a proposé, secondé par Mr. *François Caron*,

Que le dit *Bill* soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

Mr. *Coffin* a proposé en amendement, secondé par Mr. *Bell*,

De retrancher le mot "maintenant," et d'insérer "Lundi prochain."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Blanchet*, *Gauvreau*, *Dénéchau*, *Borgia*, *Bowen*, *Coffin*, *Mure* et *Bell*.

Contre

Messieurs *Papineau*, fils, *Langlois*, *Bruneau*, *Bellet*, *Férol Roi*, *J. B. Bedard*, *Blouin*, *François Caron*, *La Rue*, *Huot*, *Durocher* et *Viger*.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Mr. *Blanchet* a proposé, en amendement à la motion principale, secondé par Mr. *Coffin*,

De retrancher tous les mots après "que," et d'insérer "la Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le premier ordre du jour."